



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
pour la lutte
contre le trafic illicite
des biens culturels

Extra MSP

C70/13/Extra.MSP/2/REV
Paris, avril 2013
Original français

Distribution limitée

Réunion extraordinaire des États Parties à la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (UNESCO, Paris, 1970)

Paris, Siège de l'UNESCO, salle XI
1^{er} juillet 2013

Point 2 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour

Décision requise : paragraphe 2

1. Ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion

1. Élection du Bureau C70/13/Extra.MSP/1
2. Adoption de l'ordre du jour C70/13/Extra.MSP/2/REV
3. Election des 18 membres du Comité subsidiaire à la Réunion des Etats parties et tirage au sort des 9 membres dont le mandat sera de deux ans C70/13/Extra.MSP/3

Adoption des résolutions

Clôture de la réunion

2. PROJET DE RÉOLUTION Extra.MSP 2

La Réunion extraordinaire des États parties,

1. Ayant examiné le document C70/13/Extra.MSP/2/REV ;
2. Adopte l'ordre du jour figurant dans le document susmentionné.